

Séance du jeudi 13 avril 2023 à 20h

---

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints  
Claude SCHULLER, Emmanuelle BONDUELLE (à partir du point 4 inclus), Elodie DEMARE,  
Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration :

Alain MORILLON procuration à Richard LIEBY  
André BECK procuration à Emmanuelle BONDUELLE  
Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ  
Eléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Pierrette KEMPF  
Dominique RISTORCELLI procuration à Elodie DEMARE  
Charles KREMPPER procuration à Elodie GERUM

Absents excusés sans procuration : *néant*

En présence de Annie DEVEY (secrétariat)

*Quorum : 8 – présents 8 (9 à partir du point 4 inclus)*

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

---

Convocation du 06/04/2023

### **8. Subvention pour la classe verte de l'école élémentaire**

L'équipe enseignante de l'école élémentaire souhaite offrir à chaque enfant la possibilité de participer à une classe verte au moins une fois au cours de sa scolarité. Pour cela, toutes les classes partent ensemble une année sur cinq.

Le coût global du projet 2023 est d'environ 23 000 € englobant l'hébergement et les animations.

Le financement prévu inclut :

- une subvention du Conseil Général – 2 680 € ;
- une subvention de l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme du Grand Est) – 1 500 €
- la participation des parents ;
- des actions organisées par les parents ou l'école, à ce jour elles ont permis de réunir la somme de 2 953 €
- d'autres actions et demandes de subvention sont en cours.

Le soutien financier de la commune permet de limiter la participation demandée aux parents.  
Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une subvention d'un montant de 10 000 € ;
- d'inscrire cette dépense à l'article 65748 du budget 2023.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF

Certifié exécutoire –  
Le Maire –  
Christian FRANTZ



transmis à la sous-préfecture le 14/04/2023  
affiché le 14/04/2023

**SOUS-PREFECTURE**

**18 AVR. 2023**

**DE MULHOUSE**